

COMMUNIQUE DE PRESSE

MISSION D'EVALUATION DE LA STRATEGIE MAROC NUMERIC 2013

Dans le cadre de ses attributions, la Cour des comptes a procédé à l'évaluation de la stratégie « Maroc Numeric 2013 » (MN 2013), à travers l'examen des modes de sa gouvernance et de son pilotage, l'appréciation de la réalisation de ses objectifs et l'analyse de ses principaux indicateurs par rapport aux indicateurs TIC internationaux.

Pour rappel, la stratégie MN2013 dont la durée de réalisation était prévue pour la période 2009-2013, s'est fixée quatre priorités stratégiques, s'articulant autour des axes suivants: 1- La transformation sociale ; 2- La mise en œuvre des services publics orientés usagers; 3- L'informatisation des PME et 4- Le développement de l'industrie des technologies de l'information. La stratégie a également arrêté deux mesures d'accompagnement: le développement du capital humain et la confiance numérique.

Les différentes priorités stratégiques et leurs mesures d'accompagnement ont été déclinées en 53 actions.

Les ressources financières allouées à la stratégie sont de l'ordre de 5,19 milliards de DH. Les budgets relatifs à l'axe 1 (transformation sociale) et l'axe 2 (services publics aux usagers), représentent 83% du budget global. Aucun budget n'a été prévu pour la réalisation de la mesure d'accompagnement "capital humain".

La stratégie a prévu également la mise en place de structures de gouvernance et de pilotage. Il s'agit du Conseil National des Technologies de l'Information et de l'Economie Numérique (CNTI) et du Comité Interministériel chargé du pilotage du programme e-Gouvernement (CIGOV).

A six mois de la clôture de la stratégie MN2013, l'examen de son état d'avancement a montré que malgré les réalisations, la stratégie accusait un retard au niveau de la concrétisation de plusieurs actions et projets prévus.

Il en est ainsi du projet phare concernant la généralisation de l'équipement des établissements scolaires primaires, collégiaux et lycées (GENIE) dont le taux de réalisation n'a pas dépassé 71% d'équipement en valises multimédia (VMM) et 24% en matière d'équipement en salles multimédia (SMM). Quant aux projets de promotion d'équipement à bas prix et GENI-SUP relatifs à la mise en place d'un système d'information au niveau des universités, ils n'avaient pas encore démarré.

S'agissant de la mise en œuvre des services publics orientés usagers, il y a lieu de relever que parmi les 25 projets opérationnels, 15 projets (60%) sont à caractère informationnel et interactif et 6 projets seulement (24%) sont transactionnels et intégrés, alors que l'objectif de départ était la mise en œuvre de 40 projets transactionnels et intégrés. En plus, sur les 13 projets identifiés comme prioritaires, seul le projet "certification électronique" a été mis en œuvre. Le projet "e-consulat" était en cours. Certains projets stratégiques et structurants pour l'administration et les usagers n'ont pas pu être concrétisés, comme c'est le cas des projets relatifs à « l'identifiant unique du citoyen » et à « l'identifiant unique de l'entreprise ».

Concernant l'élaboration de la stratégie, elle a été marquée par le manque d'une approche participative avec les différents intervenants contrairement à d'autres pays qui ont mis en place des portails en ligne pour le recensement des besoins des usagers.

En outre, la stratégie MN2013 n'a pas été complétée par des stratégies sectorielles définissant le contenu détaillé des projets et actions ainsi que par des processus pour l'atteinte des

objectifs fixés.

Au niveau de la gouvernance et du pilotage, il a été constaté que la stratégie MN2013 n'a pas été soumise à un processus de validation préalable afin d'assurer une cohérence de son contenu, un engagement formalisé et une adhésion pour sa mise en œuvre; ce qui a influencé négativement sa concrétisation. Ce constat a été accentué par l'absence d'une méthodologie standardisée et commune à tous les projets de la stratégie et par l'inexploitation de l'outil informatique de gestion de projets. Le cycle de vie des projets avec leurs différentes étapes et intervenants et les échanges d'informations n'étaient pas formalisés, rendant difficile leur suivi.

Pour ce qui est des objectifs et indicateurs, il y a lieu de noter que la stratégie MN2013 a permis de gagner plusieurs points dans la pénétration d'Internet aux foyers et sa démocratisation, en passant de 14% en 2008 à 39% en 2012, ce qui est au-delà de l'objectif de 33%. Néanmoins, il faudrait nuancer ces résultats eu égard aux disparités importantes entre le milieu urbain qui affiche un taux de 51% et le rural ne dépassant pas 16%.

A signaler que les écoles satellites, dont le nombre est de 13451 et abritant près de 1 million d'élèves soit 20% du total des élèves, restent exclues du périmètre d'action du projet GENIE.

En comparaison avec d'autres pays, l'indice NRI au Maroc mesurant la maturité et la préparation d'un pays à utiliser efficacement les TIC a affiché une stagnation entre 2008 et 2013. En outre, l'évolution des sous-indices issus du NRI mesurant l'impact des TIC sur l'économie et la société entre 2012 et 2013 montre l'effet modeste sur l'économie marocaine et la faible contribution à l'amélioration de la vie des citoyens.

Pour ce qui est des services publics orientés usagers, le Maroc a enregistré une nette évolution de l'indice e-Gov mesurant le degré d'application des TIC par les administrations publiques, passant de 0.29 en 2008 à 0.51 en 2014; ce qui lui a permis de gagner 38 places. Toutefois, cette évolution est due principalement au sous-indice "services en ligne". En revanche, l'autre sous-indice relatif au capital humain a régressé en passant de 0.54 à 0.49 durant la même période.

A l'issue de la mission d'évaluation, la Cour des comptes a recommandé aux autorités gouvernementales chargées de la mise en œuvre des stratégies numériques ce qui suit :

1. Formaliser le processus d'élaboration et d'adoption des stratégies numériques et veiller à assurer une mobilisation de toutes les parties prenantes.
2. Définir avec précision les termes de référence des études de conception des stratégies numériques et leurs livrables et les faire valider par un comité spécialisé.
3. Tenir compte lors de la phase d'élaboration des stratégies numériques du contexte régional et local et de leur degré de maturité en matière des TIC.
4. Veiller à indiquer au niveau des stratégies numériques les effets escomptés des objectifs arrêtés et leurs impacts et intégrer les indicateurs adéquats permettant leur suivi.
5. Veiller à la hiérarchisation des objectifs et prévoir une planification adéquate à travers l'identification claire des ressources humaines et financières nécessaires à sa mise en œuvre.
6. Revoir le système de gouvernance et de pilotage des stratégies numériques dans le sens d'une définition claire des responsabilités, d'un suivi régulier des réalisations et d'une plus grande réactivité pour adapter l'exécution des stratégies.
7. Prévoir une instance ayant l'autorité nécessaire pour la coordination des différentes actions, notamment les programmes transversaux et ceux gérés par des départements

spécifiques.

8. Surveiller en permanence les indicateurs TIC du Maroc et son classement mondial et œuvrer pour leur amélioration, notamment pour les aspects stratégiques directement liés à la compétitivité de l'économie nationale et le développement de la société de l'information.
9. Veiller à assurer la continuité nécessaire au niveau du pilotage global des stratégies numériques pour plus de visibilité et de traçabilité lors de leur mise en œuvre.
10. Veiller à ce que les ministères et les organismes chargés de la mise en œuvre des stratégies disposent des compétences adéquates, surtout en matière de gestion de projets, pour permettre une meilleure maîtrise des délais d'exécution.
11. Veiller à assurer le reporting régulier et la centralisation de l'information relative à chaque projet auprès de l'instance chargée de la coordination. A cet effet, l'exploitation des outils informatiques de gestion des projets, de reporting et de pilotage est indispensable.

Le rapport particulier intégral et sa synthèse sont consultables sur le site web de la Cour des comptes : www.courdescomptes.ma